

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 04 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 25/03/2016

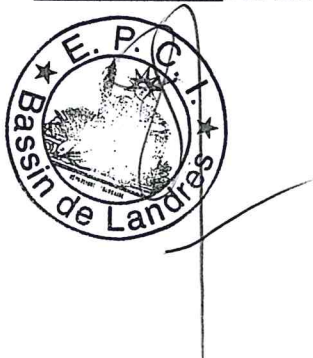
Etaient absents (excusés) :

Commune de **TRIEUX** : MM MASCELLI, MIRJOLET

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 06/04/2016
et publication du : 06/04/2016

Secrétaire de séance : M. KUEN

Le Président
Jean-Marc LEON



Considérant que la sécurité des piétons, et en particulier celle des enfants, doit être renforcée à la sortie de l'école Maternelle et du Groupe Scolaire LIEGEY, par la réalisation d'un plateau trapézoïdal destiné à ralentir la circulation de la rue Jules FERRY,

Vu la proposition technique du maître d'œuvre élaborée conjointement entre l'EPCI du Bassin de Landres et la commune de JOUDREVILLE pour un montant prévisionnel d'opération de 11.390,18 euros HT,

Considérant que la commune de JOUDREVILLE est en mesure de bénéficier d'une subvention sur ce type d'aménagement, nécessitant une maîtrise d'ouvrage déléguée par l'EPCI,

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'EPCI à la commune de JOUDREVILLE,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres et Monsieur le 1^{er} Adjoint de JOUDREVILLE,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'EPCI du Bassin de Landres à la commune de JOUDREVILLE pour la réalisation d'un plateau trapézoïdal rue Jules FERRY, au droit de l'Ecole Maternelle et du Groupe Scolaire LIEGEY.
- D'autoriser le Président à signer et exécuter ladite convention.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON

